DESCRIPTIF TYPE

HYGIENE CLINIC E

**Ossature semi-apparente**

Le plafond sera constitué de dalles de plafonds en laine de verre **Ecophon Clinic** (bord E) à bord feuilluré avec ossatures semi-encastrées, créant un effet d’ombre masquant partiellement l’ossature. Module 600x600x15mm, posé sur un système d’ossatures **Ecophon Connect** : porteurs T24 suspendus tous les 1200mm avec des suspentes réglables, des entretoises T24 en longueur 1200mm et 600mm.

Le poids du système (incluant les ossatures) sera d’environ 2,5 kg.m². La face exposée des dalles aura une finition

**Akutex™ T**, de couleur Blanc 500, revêtement peinture à base d’eau destiné aux environnements secs. Les bords seront enduits. Les ossatures **Connect** seront de couleur Blanc 01.

**Installation** : Le système devra être installé selon le schéma d’installation M339 et conformément à la norme NF-68-203 / DTU 58.1. Les bords des dalles de rives seront recouverts de l’enduit **Ecophon Hygiene**.

**Démontabilité** : La hauteur de démontabilité sera de 90mm.

**Apparence visuelle** : Le code couleur NCS le plus proche de la surface blanche exposée sera S 0500-N. La réflexion à la lumière sera de 84%.

**Absorption acoustique** : Le plafond sera de classe d’absorption acoustique A, avec un coefficient αw de 1 et un coefficient d’absorption pratique αp (mesuré avec un plénum de 200mm) de :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **125 Hz** | **250 Hz** | **500 Hz** | **1000 Hz** | **2000 Hz** | **4000 Hz** |
| 0.40 | 0.85 | 1.00 | 0.90 | 1.00 | 1.00 |

*Valeurs mesurées selon la norme EN ISO 354 et classification selon la norme EN ISO 11654*.

**Sécurité incendie :** Les dalles seront classes A2-s1, d0, selon la norme EN 13501-1 ; les ossatures seront classées A1. La laine de verre sera testée et classée non combustible selon la norme EN ISO 1182.

**Résistance à l’humidité :** Les dalles resteront 100% stable dans un environnement pouvant atteindre 95% d’humidité relative et une température de 30°C. Elles seront testées selon la norme EN 13964:2014, Annexe F.

**Qualité de l’air intérieur** : Les dalles bénéficieront du niveau d’émission de substances volatiles dans l’air intérieur (Arrêté du 19 avril 2011), de classe A+. Elles seront certifiées M1 selon le label finlandais pour l’ambiance climatique intérieure. Les dalles seront dépourvues de substances préoccupantes (SVHC) supérieures à 100 ppm, tel que définie par le règlement européen REACH (n°1907/2006)

**Résistances aux moisissures et aux bactéries** : Les dalles seront résistantes au développement de moisissures et de bactéries et sont classées 0 selon la méthode A et C de la norme ISO 846.

**Salles propres** : Les dalles seront classées ISO 4 selon la norme ISO 14644-1:2015. Les dalles atteindront la classe CP(0,5)5 pour la cinétique d’élimination des particules et M1 pour la classe microbiologique, selon la norme NF-S90-351.

**Nettoyage** : Les dalles pourront être époussetées ou dépoussiérées à l’aspirateur quotidiennement. Elles supporteront un brossage humide de manière hebdomadaire. Les dalles supporteront également l’utilisation de vapeurs de peroxyde d’hydrogène.

**Empreinte carbone** : L’Analyse de Cycle de Vie (ACV) des dalles de plafonds sera réalisée selon la norme EN 15804 et l’ISO 14025 et sera vérifiée par une tierce partie. Les émissions de CO2 d’une dalle pendant son cycle de vie ne devrait pas excéder 3,12 kg CO2 equiv / m² .

**Circularité**: Le contenu recycle des dalles seront à minima de 46%. Les dalles et les ossatures seront 100% recyclables.

**Marquage CE :** Le système de plafond sera marqué CE selon la norme harmonisée EN 13964:2014 (« Plafonds suspendus, exigences et méthodes d’essais »), à l’aide d’une DoP (Declaration of Performance).